
Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de la demande de changement de nom des officiers municipaux de la commune de Castel-Sagrat, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de la demande de changement de nom des officiers municipaux de la commune de Castel-Sagrat, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 351;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39611_t1_0351_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre de la Société populaire de Blois (1).

Les sans-culottes composant la Société populaire de Blois, aux représentants du peuple français.

« Citoyens législateurs,

« Enfin le voile de la superstition se déchire après vingt siècles d'épaisses ténèbres, le soleil de la vérité luit sur notre horizon, et la France renaît à la raison et à la justice.

« Le peuple commence à sentir que la religion n'est autre chose qu'un amas de sottises et d'absurdités et que son aveugle crédulité fut toute la science des prêtres qui ont si longtemps égaré son esprit. Cette révolution qui s'opère dans les idées religieuses, est le complément de la révolution politique que vous avez consommée, elle en est le résultat nécessaire.

« Un vrai républicain ne peut être superstitieux, il ne fléchit le genou devant d'autres idoles que celle de la liberté; il ne connaît d'autre culte que celui de l'amour de la patrie et des lois.

« La destruction du fanatisme, de la superstition est à peine chez nous, depuis deux décades, à l'ordre du jour, et déjà la philosophie a fait des progrès jusqu'au sein des campagnes; les saints s'y lèvent en masse pour venir au secours de la patrie.

« Les cloches se fondent en canons, les confessionnaires se changent en guérites et les croix en arbres de la liberté.

« Nous votons aujourd'hui au sein de la ville de Blois, pour la destruction totale des signes extérieurs d'un culte quelconque; nous ne voulons plus ni processions et autres cérémonies publiques du culte catholique.

« Nous ne voulons plus de clochers ni de croix; nous ne voulons plus de prêtres dans les autorités civiles et révolutionnaires qu'ils n'aient abjuré publiquement le préjugé religieux et déposé leurs lettres de prêtrise sur l'autel de la patrie.

« Le jour de la prochaine décade nous inaugurons un temple à la Raison, un autre à la liberté et à l'égalité, où la Société populaire tiendra ses séances.

« Dans ce jour solennel nous brûlerons tous les livres de la superstition et du fanatisme, et nous en ferons un sacrifice expiatoire à la Raison sur l'autel que nous lui avons élevé.

« Mais, hélas! nous n'expierons pas tous les maux que la religion a faits à l'humanité; les autodafés d'Espagne, les crimes de la Sainte-Inquisition, le massacre de la Saint-Barthélemy et les horreurs de la Vendée.

« Comment pourrait-on respecter des erreurs qui ont fait verser le sang des hommes par torrents?

« La croix est devenue, aux yeux du philosophe sensible et de l'ami de l'humanité, un signe contre-révolutionnaire, elle a été de tous temps l'instrument des despotes pour asservir les peuples. Aujourd'hui même, le roi de Prusse s'empare de la Pologne au nom de la Très Sainte Trinité.

« Citoyens législateurs, vous voulez la pros-

périté de la République française; hâtez-vous de l'établir sur les bases immuables de la raison, de la justice, de la vérité. Poursuivez la superstition jusque dans ses derniers retranchements, il n'y a point d'erreur salutaire, surtout par rapport aux idées religieuses.

« Pour achever ce grand ouvrage, nous vous invitons à nommer ou à faire nommer des commissaires patriotes et éclairés pour aller porter la lumière de la vérité dans les départements, et surtout dans ceux qui ont servi de théâtre à la guerre de la Vendée.

« Et comme le peuple est encore retenu dans ses préjugés par les prêtres qui n'y croient rien, mais qui en ont besoin pour vivre, nous vous engageons à décréter que tout prêtre qui renoncera à son état et n'a pas d'autre ressource, jouira de sa pension. »

(Suivent 57 signatures.)

Les citoyens Garnier, Cornibère et Dubuisson, juges réélus au tribunal du district de Jussey, département de la Haute-Saône, envoient leurs patentes de juges de l'établissement de 1790, qui rappelleraient le souvenir d'un tyran, pour en faire, avec celles qu'adresseront sans doute tous les autres juges de la République, un autodafé général.

Renvoyé au comité des finances (1).

Les officiers municipaux de la commune de Castel-Sagrat ont déposé une croix de Saint-Louis; ils invitent la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre, et demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de la Montagne-de-Traverse.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités de division et d'instruction publique pour le changement de nom (2).

Le citoyen Toussaint envoie deux brevets de privilège, avec 6 morceaux d'argent (3).

Suit la lettre du citoyen Toussaint (4).

« Lannion, 2 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Républicain Président,

« Au mois de mars dernier (vieux style), j'ai fait déposer à la Convention une médaille des écoles vétérinaires, j'avais conservé les deux morceaux de parchemin ci-joints dans l'intention d'en faire deux gargousses pour envoyer aux fanatiques ou aux satellites des tyrans quelques boulets ou boîtes à mitraille, l'occasion ne s'est pas présentée. Je te les envoie pour en

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 225.

(2) Ibid.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 225.

(4) Archives nationales, carton C 285, dossier 830.